

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

REVISION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2014

Fixe la redevance assainissement pour l'année 2014 à 1 €/m³ d'eau consommée assortie d'un minimum de facturation d'un montant de 40 €. pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement

Ce minimum évoluera dans les mêmes proportions que le prix du m³.

PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Fixe la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 1 800 €. à compter du 1er janvier 2014.

RAPPORTS SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2012

Donne connaissance à l'Assemblée des rapports sur le prix et la qualité du Service public assainissement collectif et non collectif de l'année 2012 qui peuvent être consultés en mairie par toute personne intéressée.

CONSTRUCTION D'UN APPENTIS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE

Approuve la Construction d'un appentis au Centre Technique Municipal et sollicite une aide auprès du Conseil Général de la Loire au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

PROGRAMME VOIRIE ANNEE 2014

Donne son accord pour l'inscription des travaux de voirie pour l'aménagement de la desserte des équipements publics existants et en projet (salle des sports collège, école publique...), au titre du programme de voirie 2014 et sollicite l'aide prévue du Conseil Général de la Loire.

GARDERIE ECOLE PUBLIQUE

. Décide de rendre payant la garderie pour les enfants de l'école publique. L'accueil sera assuré à l'école publique le matin de 7h. 30 à 8h. 20 et le soir de 16h 30 à 18h.00.

. De fixer le montant de la participation des parents comme suit :

- un forfait de 70 € par trimestre scolaire pour l'accueil du matin et du soir payable à l'inscription

- un forfait de 40 € par trimestre scolaire pour l'accueil par demi-journée (soit le matin soit le soir) payable à l'inscription

- un tarif pour l'accueil non régulier avec délivrance de carnets de 10 tickets à 1€ 20, soit 12 € à raison de l'utilisation d'un ticket pour l'accueil d'une demi-journée (soit le matin soit le soir) disponible auprès de l'agent chargé de la garderie

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR FORMATIONS DELOCALISEE

Approuve la convention de constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes du pays d'Astrée pour des formations délocalisées du CNFPT et autorise sa signature.

BUDGETS 2013 : DECISIONS MODIFICATIVES

Donne son accord pour des ajustements de crédits en vue de règlements aux Budgets général et assainissement.

AVANT PROJET SOMMAIRE GROUPE SCOLAIRE

Approuve le dossier d'Avant-Projet-Sommaire du groupe scolaire et sollicite les subventions auprès du Conseil Général de la Loire.